

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31912**

Intitulé

Expert en conseil patrimonial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine - (AUREP)

Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller patrimonial est au service des épargnants ou, d'une manière plus générale, de toute personne désireuse de se constituer un patrimoine ou possédant un patrimoine. Il peut s'agir aussi de chefs d'entreprise détenteurs, à la fois d'un patrimoine professionnel et d'un patrimoine privé.

Organiser un rendez-vous avec le client qualifié pour réaliser la découverte de son patrimoine, déterminer et hiérarchiser ses objectifs, identifier son niveau de connaissance des aspects financiers pour détecter les principaux éléments de réponse et estimer le temps à consacrer à l'étude patrimoniale

Evaluer les actifs d'un patrimoine en estimant le degré de risques, de liquidité et de disponibilité des produits possédés et en prenant en compte les règles fiscales relatives aux actifs patrimoniaux et aux opérations de cession.

Auditer les modes de détention d'actifs en appréciant le régime matrimonial du client, analysant les contrats d'assurance vie et de prévoyance qu'il détient ainsi que les conséquences de la survenance d'événements patrimoniaux : divorce, dépendance, retraite, succession, etc.

Rédiger un rapport patrimonial formalisant la synthèse des échanges réalisés avec le client et prescrivant :

- **une offre de produits de placements** financiers, monétaires, immobiliers, fonciers, (en prenant en compte l'analyse des actifs possédés, les objectifs du client et les financements possibles),
et/ou

- **une réorganisation des modes de détention** à mettre en place pour optimiser la détention, la gestion et la transmission du patrimoine (en suggérant de nouvelles dispositions matrimoniales, en anticipant les solutions adaptées à la survenance d'événements de nature à perturber la jouissance du patrimoine et en aidant son client dans l'usage optimal des règles fiscales d'imposition).

Formaliser la vente en la contractualisant après avoir remis le rapport patrimonial, expliqué, simulé les performances futures à l'aide de logiciels de gestion du patrimoine, argumenté les préconisations émises et s'être assuré de leur compréhension par le client et de son adhésion.

Suivre son action commerciale en accompagnant le client dans ses relations avec les partenaires du conseil patrimonial, les fournisseurs de produits de placements et/ ou avec les promoteurs immobiliers.

Participer au développement de son établissement en contribuant à la réalisation des objectifs commerciaux prédéfinis et en participant à la montée en compétences des collaborateurs notamment en assurant la veille juridique, sociale et fiscale, nécessaire à une adaptation permanente du patrimoine aux situations des personnes conseillées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conseiller patrimonial avec, soit le statut salarié ou, soit le statut d'associé dans les cabinets spécialisés en gestion de patrimoine.

Collaborateurs salariés dans les services spécialisés des établissements bancaires, des offices notariaux, des cabinets d'expertise comptable, des courtiers en assurance-vie.

- Conseiller patrimonial
- Conseiller en gestion de patrimoine
- Conseil en organisation du patrimoine
- Conseil en investissements financiers
- Conseil en investissement immobilier et foncier
- Courtier en produit d'assurance

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1203 : Relation clients banque/finance

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1303 : Gestion de portefeuilles sur les marchés financiers

Réglementation d'activités :

- Compétence juridique appropriée (CJA)
- Conseil en investissement financier (CIF)
- Carte d'agent immobilier

- Courtier en produits d'assurance

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est obtenue en utilisant des études de cas et mises en situation permettant une validation des compétences suivantes :

- Organiser un rendez-vous avec le client qualifié
- Evaluer les actifs d'un patrimoine
- Auditer les modes de détention d'actifs
- Rédiger un rapport patrimonial
- Formaliser la vente
- Suivre son action commerciale
- Participer au développement de son établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Président : Le président de l'AUREP - Vice président : Un professionnel de la gestion de patrimoine n'intervenant pas dans le diplôme - 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du diplôme - 1 professionnel de la gestion du patrimoine (soit au total 2 professionnels de la gestion du patrimoine)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	- Président : Le président de l'AUREP - Vice président : Un professionnel de la gestion de patrimoine n'intervenant pas dans le diplôme - 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du diplôme - 1 professionnel de la gestion du patrimoine (soit au total 2 professionnels de la gestion du patrimoine)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	- Président : Le Président de l'AUREP - Vice président : Un professionnel de la gestion de patrimoine n'intervenant pas dans le diplôme - 2 enseignants membres de l'équipe pédagogique du diplôme - 1 professionnel de la gestion du patrimoine (soit au total 2 professionnels de la gestion du patrimoine (1 employeur et 1 salarié))

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des

certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 28 janvier 2014, jusqu'au 18 décembre 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Nombre de titulaires de la certification par an : environ 300 candidats

Environ 80% de réussite chaque année au terme de la seconde session

Autres sources d'information :

www.aurep.com

AUREP

Lieu(x) de certification :

Association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine - (AUREP) : Auvergne Rhône-Alpes - Puy-de-Dôme (63)

[CLERMONT-FERRAND]

AUREP - 36 rue du maréchal de Lattre et de la 1ère Armée - 63000 Clermont-Ferrand

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Clermont Ferrand, Lille, Paris, Aix en Provence, La Roche sur Yon

Historique de la certification :